



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
22 novembre 2002  
Français  
Original: espagnol

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 7<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 octobre 2002, à 15 heures

*Président* : M. Wenaweser ..... (Liechtenstein)

## Sommaire

Point 97 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/57/115)

Point 98 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (A/57/3, A/57/139 et A/57/139/Corr.1, A/57/352, A/57/67-E/2002/45, A/57/218 et A/57/218/Corr.1, E/CN.5/2002/2 et A/C.3/57/L.6)

Point 99 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/57/93)

Déclarations introductives, dialogue avec des fonctionnaires et débat général.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 15 h 10*

**Point 97 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/57/115)**

**Point 98 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (A/57/3, A/57/139 et A/57/139/Corr.1, A/57/352, A/57/67-E/2002/45, A/57/218 et A/57/218/Corr.1, E/CN.5/2002/2 et A/C.3/57/L.6)**

**Point 99 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/57/93)**

**Déclarations introductives, dialogue avec des fonctionnaires et débat général**

1. **M. Scholvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social) souligne, comme il l'a déjà fait à la Commission du développement social, que les objectifs du Sommet du Millénaire revêtent avant tout un caractère social. C'est le cas notamment de l'objectif d'élimination de la pauvreté et de la faim. Il est regrettable que certaines des questions relevant de la Troisième Commission, comme l'élimination de la pauvreté, la culture et le suivi de l'application des résultats des principales conférences de l'Organisation des Nations Unies, aient été transférées à la Deuxième Commission, alors que d'autres, comme l'aide humanitaire, sont examinées en plénière. Cette évolution met en évidence l'intérêt accordé aux questions de développement social par rapport aux questions de politique économique. Les questions économiques concernent les moyens alors que les problèmes sociaux sont liés aux fins, généralement les objectifs de développement à long terme. Bien qu'il soit évident que les fins ne peuvent être atteintes sans les moyens, en se concentrant trop sur les moyens, on risque de perdre de vue les fins. Il importe à la Commission de ne pas disperser son attention.

2. Pour ce qui est du point 97, M. Scholvinck signale à la Commission la conclusion figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/57/115, par. 59), à savoir que les principaux thèmes du Sommet mondial pour le développement social – élimination de la pauvreté, promotion de l'emploi productif et

amélioration de l'intégration sociale – ont repris dans l'ordre du jour des réunions de l'ONU, dans les politiques et les programmes nationaux et dans les programmes de travail du système des Nations Unies. Pour permettre à tous de bénéficier du progrès social, on ne peut se contenter d'atteindre les objectifs de développement. Il faut également réaliser des objectifs qualitatifs, notamment la participation accrue des différents acteurs et l'amélioration de la justice sociale et de l'égalité au sein des sociétés.

3. Pour ce qui est du point 98, M. Scholvinck tient à souligner surtout le rôle de la famille. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui aura lieu en 2004, sera un événement majeur qui permettra de réaffirmer l'importance des mesures à long terme visant à soutenir les fonctions sociales et de développement de la famille, à encourager une approche globale des questions sociales, de la famille et de ses membres, des communautés et de la société dans son ensemble et à consolider la collaboration, instaurée en 1994, pour promouvoir une interaction coopérative et des contributions substantielles de la part des organisations locales, nationales et internationales, du système des Nations Unies, du secteur privé, des instituts de recherche, des médias de l'ensemble du monde et des interlocuteurs au plan national.

4. Pour ce qui est du point 99 de l'ordre du jour, M. Scholvinck fait remarquer aux membres que ni l'Assemblée générale ni aucune autre enceinte n'a prêté l'attention voulue à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement ou à l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement. Pourtant, ce dernier document est un document unique car, pour la première fois, les questions relatives au vieillissement de la population et aux personnes âgées sont intégrées dans les activités de développement.

5. **Mme Bah Diallo** (Sous-Directrice générale adjointe pour l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) présente le Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (A/57/218) et rappelle que le monde compte 550 millions de femmes et 300 millions d'hommes analphabètes, auxquels il faut ajouter 100 millions d'enfants (dont 60 % de filles) privés d'accès à l'école primaire. Cette situation est inacceptable.

6. L'alphabétisation est un droit universel et un instrument important pour la réalisation des autres objectifs de développement, comme le droit à l'éducation, l'égalité entre les sexes, l'établissement de la démocratie, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et la lutte contre le VIH/SIDA. Dans ces conditions, les programmes et les politiques d'alphabétisation ne doivent pas se contenter de transmettre les connaissances nécessaires pour lire, écrire et compter ni se limiter à l'éducation des enfants. L'alphabétisation est une condition indispensable pour intervenir dans les activités sociales, culturelles, politiques et économiques. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation n'est pas une initiative isolée ou parallèle, mais fait partie intégrante de l'Éducation pour tous, objectif en faveur duquel il est essentiel que tous les individus, les gouvernements, les communautés, le secteur privé et la société civile se mobilisent et prennent les mesures nécessaires.

7. L'objectif principal de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation est de faire en sorte que les gouvernements et la société civile offrent des possibilités d'enseignement formel et non formel aux enfants, aux jeunes et aux adultes et consacrent des ressources financières à l'éducation pour tous. Le Plan d'action détaillé qui est proposé met l'accent sur les conditions politiques et opérationnelles qui doivent être réunies pour la formulation de politiques d'appui et l'adoption des normes législatives nécessaires. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), conjointement avec d'autres organismes, soutiendra les activités proposées dans le Plan d'action. L'alphabétisation est un moyen, un droit et un plaisir. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation est, aujourd'hui plus que jamais, une nécessité, car l'alphabétisation est un moyen de créer une société tournée vers l'établissement de la paix, la démocratie, la justice sociale et le bien-être général.

8. **Mme Eskjaer** (Danemark), parlant au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'UE (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et des pays associés (Chypre, Malte et Turquie) ainsi que de l'Islande, pays de l'Espace européen membre de l'Association européenne de libre-échange), affirme que l'Union européenne est très attachée à l'application de la

Déclaration du Millénaire et à la réalisation des objectifs de développement du millénaire ainsi que des engagements contractés lors des principales conférences de l'Organisation des Nations Unies.

9. Après avoir souligné l'importance de la composante sociale du développement, un des fondements du développement durable, réaffirmé dans les conclusions des dernières conférences de l'Organisation des Nations Unies, Mme Eskjaer se félicite des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg. À cette occasion, il a été décidé de renforcer et de mieux prendre en compte la dimension sociale du développement durable, la nécessité a été soulignée d'intégrer les objectifs de développement durable dans les programmes et politiques des organes chargés des questions sociales, l'importance du suivi du Sommet et de l'appui aux systèmes de protection sociale a été mise en évidence et la complémentarité et le renforcement mutuel du développement économique et du développement social ont été jugés essentiels. L'Union européenne considère que l'égalité entre les sexes et les politiques tenant compte de cette dimension sont indispensables pour assurer la participation active des femmes à la société. La priorité accordée à l'indivisibilité de la dignité humaine, à la nécessité de mieux répondre aux besoins de base comme l'eau potable et l'assainissement, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la création d'emplois ainsi qu'à la protection de la biodiversité et à l'élimination du travail des enfants témoigne d'un message clair : il ne peut y avoir de développement durable sans développement social.

10. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, l'accent a été mis concrètement sur l'importance que revêtent la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme pour parvenir à un développement durable. L'Union européenne accueille avec satisfaction l'établissement du Forum international pour le développement social et de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation à l'Organisation internationale du travail (OIT).

11. Pour ce qui est de la quarantième session de la Commission du développement social, l'Union européenne se joint aux conclusions adoptées par consensus à cette occasion, en constatant toutefois avec découragement que ces conclusions n'apportent une contribution majeure ni aux débats ni aux accords

antérieurs sur les questions de politique générale et qu'elles ne consacrent pas non plus une optique dynamique de l'intégration des politiques sociales et économiques. De l'avis de l'Union européenne, la Commission du développement social devrait donc étudier attentivement les moyens d'améliorer les résultats de ces négociations. D'une part, l'Union européenne se féliciterait aussi d'une rationalisation des méthodes de travail du Bureau et, de l'autre, elle accueille avec satisfaction la décision de modifier les mandats des membres de la Commission. En particulier, elle souhaiterait que de nouveaux efforts soient entrepris pour établir des synergies et une meilleure cohérence avec le travail de l'OIT concernant la dimension sociale de la mondialisation.

12. Il convient de tirer parti de manière plus efficace des possibilités offertes par les grandes commissions pour ce qui est de l'application de la Déclaration du Millénaire. Il faudrait, en conséquence, réviser systématiquement les méthodes de travail de la Commission afin de déterminer les meilleures pratiques et d'encourager un dialogue plus dynamique entre les experts.

13. L'Union européenne se félicite également des résultats de la série de sessions de haut niveau du Conseil économique et social consacrées au renforcement des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et accueille avec reconnaissance l'examen au Conseil de sécurité de questions plus larges et jusqu'ici circonscrites en vertu d'une interprétation étroite de la paix et de la sécurité internationales, en particulier la reconnaissance du rôle important joué par les facteurs économiques, sociaux et humanitaires dans la prévention des conflits et un redressement rapide et durable après les conflits.

14. L'Union européenne constate avec satisfaction la priorité qui a été accordée l'an passé à l'Organisation des Nations Unies au renforcement de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées, question qui fait aussi partie de ses propres priorités. Pour sa part, l'Union européenne a décidé de proclamer 2003 Année européenne des personnes handicapées, afin de faire prendre conscience de leurs droits, d'encourager leur protection face à la discrimination et de promouvoir le plein exercice de leurs droits dans des conditions d'égalité.

15. Mme Eskjaer se félicite des travaux préliminaires réalisés par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés établi en vertu de la résolution 56/168 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 2001. L'Union européenne accueille avec satisfaction le rapport sur les travaux réalisés lors de la première session du Comité (A/57/357) et, en particulier, les recommandations contenues dans le projet de résolution qui figure dans le paragraphe 16 du rapport. L'élaboration d'une nouvelle convention n'est pas une option, mais plutôt un complément nécessaire de ce processus. En outre, accorder une plus grande priorité à la question de l'incapacité dans le système international des droits de l'homme exige un échange plus systématique d'informations, de données d'expérience et d'idées entre les organes et organismes des Nations Unies.

16. Mme Eskjaer se félicite de la décision de la Commission du développement social de recommander le renouvellement du mandat de son Rapporteur spécial sur la situation des handicapés pour une nouvelle période allant jusqu'à la fin de 2005, afin de continuer à promouvoir et à surveiller les Normes uniformes sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées. Cette décision facilite une approche diversifiée de la prise en compte de la situation des handicapés dans le dispositif de contrôle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, qui revêt une très grande importance pour continuer à assurer l'intégration de l'incapacité, en tant qu'aspect des droits de l'homme, dans l'application des conventions sur les droits de l'homme en vigueur et dans leur mécanisme de suivi.

17. L'Union européenne s'attache à promouvoir au maximum la prise en compte des intérêts des jeunes dans les processus de planification, d'adoption de décisions et de mise en œuvre de l'Organisation des Nations Unies, car il s'agit là d'un point fondamental pour la mise en place d'une société adaptée à tous les âges. Comme le Programme de travail de la Commission du développement social pour 2003 comportera un volet relatif aux jeunes, il convient de réfléchir sur une politique plus intégrée et horizontale favorisant cette prise en compte. Les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants constituent un fondement solide pour renforcer les activités de promotion et de

protection des droits de l'enfant. L'Union européenne attend avec intérêt la célébration du dixième Anniversaire de l'année internationale de la famille en décembre 2003 et, à cet égard, une de ses priorités sera de prêter une attention particulière à la manière de concilier le travail et la vie de famille.

18. Pour ce qui est de l'Année internationale des personnes âgées, l'Union européenne est tout à fait satisfaite du consensus qui s'est dégagé lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, au cours de laquelle les participants sont parvenus à un accord sur un ample éventail de questions relatives à trois aspects prioritaires : à savoir les personnes âgées et le développement, la promotion de la santé et du bien-être, y compris durant la vieillesse, et la création d'un environnement propice et favorable. Pour ce qui est du suivi de la Déclaration politique et du Plan d'action international sur le vieillissement approuvés à Madrid en septembre 2002, la Conférence régionale de la Commission économique pour l'Europe a mis au point une stratégie régionale d'application qui constitue un cadre dans lequel les États membres peuvent répondre efficacement aux enjeux et aux possibilités de la population âgée, conformément aux buts, objectifs et engagements du Plan d'action international.

19. L'Union européenne continuera de promouvoir un développement social durable et la lutte contre la pauvreté, qui sont des éléments essentiels pour donner à la mondialisation un visage humain. Ses États membres, résolus à continuer d'améliorer le régime de protection sociale, s'engagent à poursuivre les délibérations sur les politiques sociales de l'avenir tant au sein de l'Union qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies.

20. **M. Grønstad** (Norvège) signale que, ces trente dernières années, le Gouvernement norvégien a inclus des représentants de la jeunesse dans sa délégation auprès de l'Assemblée générale et a encouragé d'autres nations à faire de même car il estime que c'est un moyen de permettre à ces représentants d'apprendre des choses les uns des autres et des autres délégués et de mieux comprendre la jeunesse et ses opinions en général.

21. Beaucoup de jeunes dans le monde sont préoccupés par la peine de mort, qui est toujours appliquée dans un grand nombre de pays, et s'inquiètent surtout du fait que cette peine s'applique

aussi aux délinquants qui avaient moins de 18 ans au moment où ils ont commis le délit. Appliquer la peine capitale aux jeunes délinquants transmet aux jeunes un message erroné pour ce qui est du respect de la vie. Cela implique en outre que les délinquants ne peuvent ni s'améliorer ni évoluer. En acceptant l'application de la peine de mort pour les jeunes délinquants, la société fait donc une erreur car elle semble ainsi admettre que les jeunes ne peuvent se réhabiliter. C'est précisément parce que l'on reconnaît le manque de maturité des jeunes, comme leur capacité de réhabilitation, que l'application de la peine de mort est interdite dans leur cas dans quasiment tous les pays du monde. Tant dans le Pacte international des droits civils et politiques que dans la Convention relative aux droits de l'enfant figurent des dispositions à cet effet.

22. Les jeunes d'aujourd'hui sont préoccupés par la situation régnant dans le monde. À leur âge, ils ne sont pas encore résignés à accepter des réalités comme l'énorme fossé qui sépare les riches des pauvres, le recours à la guerre pour résoudre les conflits, l'exploitation des êtres humains, la dégradation de l'environnement et la répartition inégale du pouvoir. Les jeunes, qui n'ont pas passé beaucoup de temps dans ce monde, nourrissent des rêves ambitieux sur le futur et la façon dont ils pourraient le modifier. Aussi sont-ils parfois taxés d'ingénus, mais il n'y a rien d'ingénu à ne pas vouloir accepter des situations qui n'ont pas lieu d'être.

23. Il est essentiel d'écouter les jeunes et leur concours est indispensable pour faire face à des fléaux comme l'épidémie du VIH/SIDA et l'usage immodéré de stupéfiants. Les jeunes sont ceux qui savent ce qui est plus important pour leurs semblables dans des situations de risque et comment communiquer avec eux. Dans ces conditions, en plus d'inclure des représentants des jeunes dans les délégations des États auprès des organismes internationaux, il faudrait octroyer aux jeunes un véritable pouvoir dans la communauté afin que cette représentation internationale ait les retombées nécessaires. Il faudrait aussi renforcer la confiance que les jeunes ont en eux afin qu'ils soient à même de favoriser le développement de la démocratie.

24. **M. Zhang** (Chine), notant l'intérêt porté par l'Organisation des Nations Unies aux travaux dans le domaine social depuis la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement social, mentionne, en particulier, la

série de sessions à haut niveau du Conseil économique et social, à l'occasion desquelles il a été débattu de la contribution de la mise en valeur des ressources humaines au processus de développement, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. La Chine appuie pleinement les propositions formulées à ce propos dans la Déclaration ministérielle qui a été approuvée.

25. Une réalisation importante de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social est le regain d'attention portée aux groupes vulnérables. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a permis de débattre en profondeur de cette question et a eu pour point culminant l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. La Chine espère que la communauté internationale lancera une action collective pour veiller à l'application des mesures de suivi de l'Assemblée mondiale et faire en sorte que se concrétise l'objectif d'une société adaptée à tous les âges. Rappelant que s'est tenue au mois de janvier la première session du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, la Chine espère que toutes les parties coopéreront afin que le Comité spécial puisse engager des négociations de fond sur le texte du projet de convention et le finaliser rapidement.

26. La réalisation des objectifs du Sommet du Millénaire dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et du développement économique et social impose des responsabilités communes à tous les pays et exige une ample coopération mondiale. La promotion du multilatéralisme et le renforcement de la coopération internationale revêtent une extrême importance dans le contexte de la mondialisation et du progrès de l'information. La Chine, qui espère que l'Organisation des Nations Unies élargira son rôle à cet égard, redoublera d'efforts en matière de coopération multilatérale dans le domaine social.

27. **M. Fanny** (Égypte) souligne que la question du développement social a acquis une grande importance pour la communauté internationale depuis 1986, année de l'approbation de la Déclaration sur le droit au développement, a été le thème principal de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et se retrouve dans les décisions des principales conférences tenues par

l'Organisation des Nations Unies durant la dernière décennie. Les déclarations et documents de portée universelle ont confirmé que toutes les personnes ont droit à un ordre social et international dans lequel elles peuvent jouir pleinement de leurs droits et de leur liberté. La délégation égyptienne demande que des efforts soient consentis pour réaliser cet objectif. Il est nécessaire, à son avis, de reconnaître la dimension culturelle du développement énoncée dans la Déclaration de Copenhague et de garantir le respect de la diversité culturelle et économique entre les nations lorsque l'on formule et applique des stratégies de développement social. Le développement social étant une responsabilité nationale, il ne sera pas possible de l'atteindre sans une coopération internationale efficace, tenant compte des contraintes auxquelles se heurtent les pays en développement et de leurs besoins d'aide. L'environnement international doit être propice au développement de tous les pays et, dans ces conditions, il est indispensable d'alléger les charges qui pèsent sur les pays en développement, principalement la charge de la dette extérieure et les restrictions injustifiées aux transferts de technologies et à l'accès de leurs produits aux marchés internationaux.

28. Lorsqu'on aborde les questions concernant le développement social, il faut mentionner un principe énoncé dans le préambule et dans le dispositif de la Déclaration sur le droit au développement, à savoir le droit de tous les peuples à la libre détermination et à vivre à l'abri de toute forme de domination et d'occupation étrangères. Ce droit est aussi réaffirmé dans la Déclaration de Copenhague et dans le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui estime que les obstacles qui s'opposent à la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination, en particulier des peuples vivant sous l'occupation étrangère, continuent de nuire à leur développement social et économique.

29. Il n'y a pas de cause plus indiquée pour appliquer ces nobles paroles sur l'autodétermination que la cause du peuple palestinien : son niveau du développement social ne pourrait être plus bas dans le territoire palestinien qui subit l'implacable occupation israélienne. La force d'occupation israélienne applique une politique systématique de destruction de tous les ouvrages palestiniens afin d'anéantir tout espoir que ce peuple puisse accéder à des conditions de vie acceptables, sans parler du développement social. Il suffit de citer les statistiques contenues dans une

information transmise par l'Organisation des Nations Unies le 29 août 2002 : compte tenu de la charge que continue de faire peser Israël, le chômage concerne 64 % des Palestiniens; les politiques israéliennes de blocus ont fait passer 70 % des Palestiniens de la bande de Gaza au-dessous du niveau de pauvreté; les pertes de l'économie palestinienne s'élèvent à 7,6 millions de dollars par jour et représentent au total près de 3 300 millions de dollars depuis octobre 2002, date du début de l'Intifada. Conformément aux rapports d'autres organisations internationales dignes de foi, la valeur brute des installations, édifices et habitations palestiniennes détruits par les forces israéliennes avoisine les 100 millions de dollars, alors que seulement dans l'agriculture les pertes s'élèvent à 300 millions de dollars.

30. Dans ces conditions la dénonciation par Israël du terrorisme palestinien est surprenante tout autant que sa description d'Israël comme un îlot de démocratie et de développement au milieu d'un océan de dictature et de retards. Conformément aux informations mentionnées, les pertes de revenus entraînées par la politique d'enfermement et de restriction dépassent largement toute l'aide que la communauté internationale peut fournir. Si la situation actuelle persiste, il pourrait bien y avoir dans la région une catastrophe humaine. Israël doit se préparer à supporter les conséquences sociales de ses politiques.

31. **M. Stagno** (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, signale que l'un des principaux résultats du Sommet mondial pour le développement social a été de reconnaître le caractère multidimensionnel de la pauvreté en tant que problème d'envergure mondiale. Le Groupe de Rio considère que l'un des objectifs essentiels du développement social est l'élimination de la pauvreté. Pour parvenir à cet objectif, il faut réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015. La lutte contre la pauvreté n'est pas une option. C'est un impératif. C'est une tâche inachevée du XXe siècle et la priorité essentielle du XXIe. Durant l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a mis sur pied des réunions importantes au cours desquelles a été examinée la question du développement social sous ses multiples aspects. Lors du débat tenu par la Commission du développement social à sa quarantième session l'accent a été mis sur la nécessité d'intégrer les politiques économiques et sociales qui encouragent la croissance économique, le plein emploi et l'intégration afin de progresser vers

l'élimination de la pauvreté. L'engagement pris de réduire la pauvreté, d'éliminer la pauvreté extrême et de renforcer l'interaction entre l'équité et l'insertion sociale exige des mesures concrètes pour concilier la croissance économique, la création d'emplois et une politique sociale active dans un cadre macroéconomique propice. Le Groupe de Rio se félicite des accords conclus lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui sont essentiels pour réaliser les buts et objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Dans la Déclaration de San José, souscrite par les Ministres des relations extérieures du Groupe de Rio au mois d'avril, les pays de la région sont instamment priés de donner pleinement effet au Consensus de Monterrey. Les Ministres compétents ont reçu pour instruction de coordonner leurs actions de suivi et de mise en oeuvre de ces accords. Le Groupe de Rio rappelle la nécessité d'une perspective mondiale et intégrée et de politiques cohérentes qui encouragent la croissance, le développement et l'élimination de la pauvreté, afin de parvenir à réaliser les objectifs du développement du millénaire, notamment le développement social.

32. Dans la crise économique qui affecte l'Amérique latine, le combat mené contre l'exclusion sociale et économique est un facteur crucial pour consolider la démocratie et construire un monde meilleur et plus sûr. Il faut continuer à renforcer la mission de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement social, aussi bien au sein de ses organismes que dans les relations entre ceux-ci et les institutions de Bretton Woods. Il faut mettre en place une nouvelle architecture financière internationale, qui protège les biens publics, comme les droits de l'homme et l'environnement, et favorise l'élimination de la pauvreté et des inégalités, au moyen d'instruments et de règles qui protègent les économies les plus fragiles. Comme il est dit dans la Déclaration de San José et dans la Déclaration de Veracruz, la pauvreté est une injustice sociale et une menace pour la stabilité des pays. La supprimer est une responsabilité mondiale qui doit être assumée d'urgence. Dans la conception des politiques publiques, il faut tenir compte des causes multiples et hétérogènes de la pauvreté. Le Groupe de Rio est prêt à continuer de travailler pour donner à la population la plus défavorisée un meilleur accès à une éducation de qualité, à un emploi digne et à des services de santé intégrés, autant d'engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de

l'Assemblée générale consacrée au développement social.

33. **M. Fonseca** (Brésil), parlant au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés que sont la Bolivie et le Chili, rappelle que les principes définis lors du Sommet mondial pour le développement social et réitérés à Genève il y a deux ans sont désormais d'une grande pertinence et constituent le seul chemin viable pour arriver à un développement axé sur l'homme, le plein respect des droits de l'homme et l'égalité sociale. C'est à l'État qu'il appartient au premier chef de formuler des politiques pour combattre la pauvreté et les autres fléaux sociaux et soutenir les actions de la société civile visant le même objectif.

34. Les gouvernements des pays du MERCOSUR et des États associés ont entrepris des programmes pour les personnes âgées, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté ou se trouvent en situation de détresse, et ils ont aussi mis en œuvre des mesures concertées en faveur des enfants et des adolescents de la rue. Ils se sont aussi efforcés d'améliorer la situation sociale et humaine des personnes handicapées.

35. Le développement social, cependant, ne peut progresser sans l'engagement et l'effort collectifs de la communauté internationale. Le suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement social assurera la viabilité des buts fixés par les gouvernements lors d'autres conférences mondiales. Il permettra également de faire face aux défis que représentent l'épidémie de sida, le racisme et la dégradation environnementale. Les pays membres du MERCOSUR et les États associés sont totalement attachés à la réussite de l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté extrême d'ici à 2015.

36. Le nouveau Centre international sur les politiques de réduction de la pauvreté, qui a son siège au Brésil, permettra, en sa qualité d'unité thématique du Programme des Nations Unies pour le développement, d'approfondir les études sur cette question au niveau mondial. Il apportera en outre de nouveaux éléments pour élaborer des programmes et des stratégies favorisant l'insertion et la justice sociales, au bénéfice des secteurs défavorisés de la société.

37. Les pays du MERCOSUR et les États associés accueillent avec satisfaction les résultats des

conférences tenues sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Durban, Monterrey et Johannesburg. Lors de ces conférences ont été réaffirmés et précisés les principes et stratégies d'intégration sociale et de développement durable, notamment la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération internationale, et de rechercher des formules efficaces et démocratiques de gestion publique. Dans la Déclaration politique et le Plan d'action international sur le vieillissement, approuvés par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, sont définis des stratégies et des programmes pour faire face au phénomène démographique le plus significatif du siècle dernier. La mise en œuvre du programme formulé à Madrid permettra de progresser dans l'application des engagements pris à Copenhague et cinq ans après.

38. Le programme social des pays du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili, énoncé dans la Charte de Buenos Aires sur l'action sociale, de juin 2000, et les objectifs de développement social établis dans l'Engagement de Gramado, en septembre 2000, réaffirment sur le plan régional l'esprit et la lettre du Programme d'action de Copenhague. La Réunion des Ministres et responsables du développement social du MERCOSUR est l'instance dans laquelle sont définis les enjeux prioritaires communs et sont élaborés les programmes nationaux et régionaux de lutte contre la pauvreté et d'élimination du travail des enfants. Les pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili, espèrent que ces initiatives recevront l'appui de la communauté internationale, sous la forme notamment de l'ouverture des marchés internationaux, et du système des Nations Unies, en particulier les institutions de Bretton Woods.

39. **M. Amorós Núñez** (Cuba) constate la reconnaissance plus vive aujourd'hui par la communauté internationale de la nécessité impérieuse de résoudre les problèmes de la pauvreté, du chômage et de la dégradation des indicateurs de santé, entre autres maux qui affectent le monde en développement. Le Sommet mondial pour le développement social a marqué une étape fondamentale dans ce processus. Mais 1 200 millions de personnes vivent encore dans une pauvreté absolue. Dans les trois quarts du monde règnent l'injustice et la marginalisation sociale et économique, fruits de la mondialisation néolibérale dont le « visage humain » tarde à apparaître.

40. Le monde industrialisé se soustrait à ses engagements internationaux et refuse de partager les



richesses obtenues au prix du saccage, de l'exploitation et de la colonisation des pays les plus pauvres. La tendance à la réduction des apports d'aide publique au développement (APD) des pays industrialisés s'accroît. En outre, du fait d'une charge excessive du service de la dette, les pays en développement sont contraints de consacrer à ces paiements 18,6 % de leurs recettes au titre des exportations de biens et de services. Les nations plus puissantes, tout en exigeant des pays en développement qu'ils libéralisent leurs marchés, continuent de subventionner leur propre production moins concurrentielle. Les apports d'investissements vers les pays en développement diminuent et ces pays se voient obligés d'appliquer des politiques irrationnelles d'ajustement structurel qui entraînent la faillite sociale. Même si d'aucuns souhaitent invalider les engagements internationaux en matière de développement social et les limiter au cadre interne, la réalisation et le suivi de ces engagements sont l'unique option pour créer un environnement international dans lequel les actions nationales peuvent être efficaces et favoriser le progrès social.

41. Cuba a mis en œuvre avec succès des politiques et des stratégies de développement social dans l'optique de l'équité et de la justice sociale. Cent % de la population a accès gratuitement aux services de santé et d'éducation. L'épanouissement intégral des jeunes se voit accorder la priorité, au moyen de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Les personnes âgées ont accès à des services médicaux et hospitaliers gratuits et sont les principaux bénéficiaires de la sécurité sociale. L'espérance de vie à la naissance est de 75,8 années. Cuba appuie les actions de suivi et de mise en œuvre des décisions adoptées lors de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Une attention prioritaire est accordée aux personnes handicapées, notamment à la nécessité d'un enseignement spécialisé et à des activités intégrées de rééducation, y compris l'insertion dans l'emploi. L'expérience cubaine démontre que le développement social est possible, même avant le développement économique, grâce à une distribution plus juste et équitable de la richesse. Néanmoins, le blocus économique, commercial et financier imposé au pays par les États-Unis limite ses possibilités d'avancées sociales majeures. Pour Cuba, la promotion de la coopération internationale et la solidarité sont des préalables essentiels au développement social.

42. **Mme Fusano** (Japon) indique que le Gouvernement japonais a mis en œuvre les décisions adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social et lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Japon est confronté au phénomène du vieillissement de sa population, qui a les indices de longévité les plus élevés du monde. Les trois quarts des personnes âgées n'ont pas de problèmes de santé importants et leur niveau moyen de revenu et d'épargne n'est pas inférieur à celui des générations plus jeunes. Une personne âgée sur cinq fait partie intégrante de la population active et la moitié des anciens participent à des activités collectives. Cette situation s'explique en grande partie par le régime de sécurité sociale du Japon, qui offre une assurance de base et une pension à tous les citoyens. Cependant, compte tenu de l'augmentation rapide de la proportion de personnes âgées, qui représenteront 26 % en 2015, des principes généraux ont été établis pour l'adoption de mesures destinées à faire face au vieillissement de la société. Ces mesures visent notamment la réforme du système de santé, du régime d'assurance à long terme et des pensions. Il est prévu d'établir un dispositif qui favorise le réemploi, la participation des personnes âgées en bonne santé et actives aux communautés locales, la prévention des maladies et l'amélioration des services de santé et de protection sociale. En outre, le Japon a mis en place un projet visant à favoriser le détachement dans les pays en développement de personnes âgées et de personnes d'âge mûr ayant des connaissances spécialisées afin de contribuer au développement de ces nations. Ces 10 dernières années, ce projet a permis d'envoyer à l'étranger quelque 850 personnes âgées volontaires. L'objectif est de créer une société dans laquelle les personnes âgées actives et en bonne santé peuvent apporter leur contribution et également d'assurer une protection à ceux qui en ont besoin. L'expérience du Japon dans ce domaine peut être utile pour la communauté internationale.

43. Le Japon, qui se félicite des résultats des délibérations du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées, continuera de participer activement au travail de ce Comité. Lors de la quarante-septième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Japon a parrainé un projet de résolution visant à proclamer une

nouvelle Décennie des personnes handicapées (2003-2012), qui a été approuvé par consensus. Au mois d'octobre, le Gouvernement japonais a accueilli une réunion internationale à haut niveau pour conclure l'actuelle Décennie des personnes handicapées. D'autres conférences seront organisées par des organisations non gouvernementales. Le Japon constate avec satisfaction et encouragement les efforts faits par les ONG, à qui il fournit un appui financier et autre, notamment par ses contributions au Fonds des contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés.

44. **Mme Diaz Ceballo** (Mexique) signale que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le représentant du Costa Rica, au nom du Groupe de Rio, et rappelle que les participants à la réunion d'évaluation tenue cinq après le Sommet mondial pour le développement social ont reconnu combien il importait de placer l'être humain au centre du développement durable et de créer un environnement qui permette l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'emploi et l'insertion sociale. Ces conclusions et celles de la Conférence internationale sur le financement du développement constituent des instruments indispensables pour appliquer de nouvelles stratégies en faveur des programmes de développement social, complètent les efforts nationaux et renforcent les politiques et les programmes destinés à créer des sociétés justes pour tous et à assurer des conditions égales aux hommes, aux femmes, aux jeunes, aux enfants, aux personnes du troisième âge et aux personnes handicapées.

45. La Commission du développement social a un rôle important à jouer pour assurer la mise en œuvre des accords et, de ce fait, il est indispensable de continuer à examiner ses méthodes de travail et son processus d'adoption de décisions. Il faut imprimer un nouvel élan à ses activités de façon à favoriser un dialogue interactif et de fond et à donner à ses décisions un caractère plus opérationnel. Il faut également qu'elle réaffirme sa conviction de l'importance de la participation de la société civile, en tant qu'associée stratégique au travail des organes des Nations Unies.

46. Le Gouvernement mexicain est particulièrement attaché à la défense des droits des différents groupes sociaux et il a participé et collaboré constructivement au travail de la Commission du développement social. Il a adopté en temps voulu des mesures au plan

national pour mettre en œuvre ses engagements internationaux et continuera d'œuvrer en faveur des droits des personnes handicapées. Mme Diaz Ceballo souligne l'importance de la Résolution 2002/7 du Conseil économique et social, du 24 juillet 2002, intitulée « Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées », qui a été présentée par le Mexique et approuvée lors de la session de fond du Conseil économique et social.

47. Mme Diaz Ceballo exprime sa reconnaissance à la Commission du développement social pour la contribution qu'elle a apportée au travail du Comité spécial chargée d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées. En outre, elle mentionne plus particulièrement le travail réalisé dans le cadre du Programme sur l'invalidité du Département des affaires économiques et sociales.

48. Le Mexique poursuit une politique axée sur la mise en place et la promotion d'une culture favorable aux personnes âgées et sur l'élimination aussi bien de la discrimination sous toutes ses formes que des stéréotypes négatifs. Récemment a été approuvée la loi sur les droits des personnes âgées et a été créé l'Institut national des personnes âgées. Le Programme sur l'égalité des chances a aussi été introduit afin de faciliter et d'encourager l'accès des familles à de nouveaux services et programmes d'emploi, de revenu et d'épargne, alors que le Programme pour les femmes chefs de famille aide les femmes vivant dans des conditions de pauvreté extrême dans les zones urbaines et marginales.

49. Parmi les activités qui seront réalisées au Mexique à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille se tiendra une rencontre nationale pour contribuer à l'élaboration de politiques publiques et échanger des modèles d'action.

50. **M. Ndiaye** (Sénégal) rappelle que le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont établi comme priorités l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et l'intégration sociale. Or, les engagements de Copenhague sont loin d'être respectés. L'APD continue de diminuer. La charge de la dette continue d'augmenter et les pays du Sud sont toujours confrontés à plusieurs obstacles qui

limitent l'accès de leurs produits d'exportation aux marchés des produits développés. Ces conditions ne sont pas propices au développement social.

51. M. Ndiaye se félicite que, comme lors des différents sommets de l'Organisation des Nations Unies et lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, l'impérieuse nécessité de combattre la pauvreté et de trouver de nouvelles formes de ressources pour financer le développement ait été soulignée à l'occasion du premier Forum international pour le développement social, tenu en février 2002.

52. Dans sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé de proclamer la période 2003-2012 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Les objectifs de la Décennie sont conformes au Cadre d'action de Dakar, approuvé par le Forum mondial sur l'éducation, tenu au Sénégal en 2000. La délégation du Sénégal accueille avec satisfaction le rapport présenté par l'UNESCO (A/57/218) sur le projet de plan d'action pour réaliser les objectifs de la Décennie. Ce rapport met en évidence des questions comme les groupes prioritaires, les domaines fondamentaux d'action, la mobilisation des ressources et, en particulier, les progrès vers la réalisation des objectifs de la Décennie.

53. Il est indispensable que les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les universités et les établissements de recherche et le secteur privé participent à la lutte contre l'analphabétisme et qu'il soit dûment tenu compte de la question de l'égalité entre les sexes. Grâce à cette stratégie, le Gouvernement sénégalais a pu progresser de façon importante, en particulier dans le domaine de l'alphabétisation des femmes.

54. La délégation sénégalaise se félicite des résultats de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et estime que le Plan d'action de Madrid devrait être incorporé dans le processus de suivi et d'examen des principales conférences de l'Organisation des Nations Unies. Il importe de doter le Programme des Nations Unies sur le vieillissement des ressources humaines et financières qui lui permettront de réaliser adéquatement son mandat.

55. Le Sénégal participe aux préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui se tiendra en 2004. Le Gouvernement sénégalais a pour objectif d'encourager l'égalité des hommes et des femmes au sein de la famille et de réviser certaines des

dispositions du Code de la famille pour garantir dans une plus grande mesure les droits de la femme.

56. Pour le Sénégal, il importe de promouvoir l'égalité des chances pour tous et de s'attaquer aux causes de l'injustice sociale. Dans cette optique, il encourage le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la préservation des droits et de la dignité des personnes handicapées à intensifier ses travaux.

57. Le Sénégal a participé activement à la première Conférence mondiale des Ministres chargés de la jeunesse, qui s'est tenue en 1998 à Lisbonne, et en 2001 il a accueilli à Dakar la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse. Il est indispensable d'assurer un suivi périodique des conclusions de ces importantes réunions internationales et, à cet effet, il y a lieu de réorganiser et de renforcer le Service chargé de la jeunesse au sein de la Division des politiques sociales et du développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui joue un rôle essentiel dans l'application de la Stratégie de Dakar pour renforcer la capacité d'action des jeunes. Il convient également d'examiner les modalités, les sources et les stratégies de financement des prochaines sessions du Forum, y compris la possibilité d'imputer les dépenses y afférentes au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et d'améliorer la communication entre le Service chargé des jeunes et les organisations de jeunes du monde entier.

58. M. Ndiaye rappelle l'appui apporté par son gouvernement à l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies visant à créer un réseau d'emplois pour les jeunes. Les experts chargés de fournir des avis pour l'établissement de ce réseau ont présenté des recommandations importantes, que l'Assemblée générale devrait examiner. Pour contribuer à réunir l'appui nécessaire pour le réseau, la délégation sénégalaise a décidé de présenter un projet de résolution sur la promotion de l'emploi des jeunes (A/C.3/57/L.12), qui, il espère, pourra compter sur le soutien de tous les États Membres.

59. **M. Leigh** (Volontaire des Nations Unies) rappelle qu'en novembre 2002, à l'occasion du lancement officiel de l'Année internationale des Volontaires, il a signalé à la Troisième Commission qu'il espérait que se produirait un changement de la perception du volontariat et de sa contribution au développement national. Il a souligné alors également que le

volontariat est ancré dans toutes les cultures et qu'il s'agit d'une forme importante de participation des groupes sociaux à la collectivité.

60. Le rapport du Secrétaire général (A/57/352) décrit les avancées obtenues, surtout pour ce qui est du champ d'application mondial. Cent vingt-trois comités nationaux ont été constitués de même qu'une grande quantité de comités locaux, régionaux et au niveau des États. Le site Web de l'Année internationale des Volontaires a été consulté plus de 9 millions de fois; le rôle du volontariat dans le développement a été largement reconnu grâce au vaste éventail d'activités réalisées dans toutes les régions; des progrès importants ont été accomplis dans l'évaluation des contributions des volontaires; des cadres juridiques ont été établis pour le volontariat; l'infrastructure nécessaire pour appuyer le volontariat a été mise en place et des réseaux ont été constitués entre tous les intéressés.

61. L'Année internationale a mis l'accent également sur l'importance du volontariat pour réaliser les objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire et lors d'autres importantes conférences et sommets ainsi que pour réaliser les engagements pris par les gouvernements en matière de développement social. Un facteur essentiel est la participation volontaire des populations locales, tant par les systèmes traditionnels d'entraide et d'auto-assistance que par d'autres modalités de volontariat et d'activisme.

62. M. Leigh forme le voeu que les États Membres participeront pleinement à l'examen par l'Assemblée générale des résultats de l'Année internationale des Volontaires, partageront leurs données d'expérience et feront connaître leurs plans pour tirer parti des résultats obtenus. Il espère également que tous les pays se joindront aux coauteurs du projet de résolution sur le suivi de l'Année internationale des Volontaires (A/157/L.8), présenté par le Brésil.

63. **Mme Ahmed** (Soudan) considère que le développement social, qui ne saurait être dissocié du développement économique, exige un environnement de paix et de stabilité. Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du développement social, malgré les efforts réalisés par les gouvernements et la communauté internationale, à différents niveaux, pour respecter les engagements pris lors du Sommet de Copenhague. Le développement social est essentiellement une responsabilité nationale, qui

implique un net engagement politique aux plans national et international. La délégation soudanaise a examiné avec attention le rapport du Secrétaire général sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/57/115), dans lequel l'accent est mis sur l'importance de l'élimination de la pauvreté, l'un des principaux engagements pris lors du Sommet de Copenhague et l'un des principaux enjeux auxquels est confrontée l'humanité.

64. Dans l'examen de l'application des décisions du Sommet de Copenhague après cinq ans, l'importance de l'intégration dans les politiques publiques internationales de l'objectif de réduction de moitié d'ici à 2015 du nombre de personnes vivant dans la pauvreté a été soulignée. Il s'agit là désormais de l'un des principaux objectifs communs des grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies.

65. Le développement social ne pourra être obtenu sans des engagements et des efforts concertés de la part de la communauté internationale et sans la fourniture aux pays les moins avancés de l'aide dont ils ont besoin pour leur développement. La délégation soudanaise se félicite donc de la résolution 56/227 de l'Assemblée générale, du 24 décembre 2001, aux termes de laquelle a été établi le Bureau du Haut Représentant pour les pays moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États insulaires en développement, et elle espère que le Haut Représentant recevra l'appui dont il a besoin pour mener à bien son mandat.

66. Il est indispensable d'aborder le problème de la dette extérieure de manière efficace et impartiale de façon à réduire l'endettement et la charge du service de la dette, qui ont une incidence négative sur le développement social des pays endettés. Il faut également activer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La réforme du système économique international doit être poursuivie et la transparence et la stabilité du système mondial doivent être garanties, notamment en rendant plus démocratiques les institutions de Bretton Woods, afin qu'elles puissent répondre plus efficacement aux défis du développement dans le cadre de l'intégration financière internationale.

67. Mme Ahmed rappelle la nécessité de renforcer la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de se montrer concurrentiels

sur le marché international et de faire face aux enjeux de la mondialisation, grâce à une amélioration de leurs infrastructures, au transfert de technologies et à la promotion de leur capital humain. Il ne sera pas possible d'éliminer la pauvreté et les inégalités dans les pays s'il n'est pas remédié à la situation précaire des infrastructures, en particulier en Afrique. Mme Ahmed espère donc que la communauté internationale coopèrera au développement des infrastructures et contribuera à créer un environnement propice au développement économique.

68. Pour que les pays puissent réaliser leur droit au développement – droit humain inaliénable – il faut mettre fin aux sanctions économiques et aux mesures économiques unilatérales et garantir le droit de tous à l'alimentation et aux médicaments, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il est indispensable de mettre fin à l'occupation par Israël du territoire palestinien et des autres territoires arabes occupés ainsi qu'aux pratiques des forces d'occupation israéliennes, comme les assassinats, l'expulsion de Palestiniens, les attaques contre les représentants locaux de l'Autorité palestinienne, la démolition de logements et la destruction des infrastructures, qui constituent une grave violation du droit international et, en particulier, des instruments internationaux des droits de l'homme.

69. Le Soudan, malgré les conséquences des sanctions qui lui ont été imposées, a fait de gros efforts dans le domaine du développement social et a adopté une stratégie active de lutte contre la pauvreté qui s'appuie sur des programmes très divers.

70. Il faut intensifier la coopération pour lutter contre les différentes maladies, comme le paludisme, ainsi que pour faire face à la pandémie du sida. Pour ce qui est des personnes âgées, la délégation soudanaise accueille avec satisfaction les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et insiste sur l'importance de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement de 2002.

71. S'agissant de l'Année internationale de la famille, qui aura lieu en 2004, Mme Ahmed souligne que le Soudan a fait de gros efforts pour préparer sa célébration et que, dans ce contexte, la délégation soudanaise accueille avec satisfaction les recommandations formulées dans le rapport du

Secrétaire général à la Commission, qui contribueront à l'efficacité des mesures qui seront prises pour la suite des préparatifs.

72. **M. Dube** (Botswana), parlant au nom de la Communauté de l'Afrique australe pour le développement (SADC), considère que l'élimination de la pauvreté reste un enjeu important pour la SADC, étant donné que plus de 14 millions d'habitants de la région vivent dans des conditions de pauvreté absolue essentiellement dans les zones rurales. Les gouvernements des pays membres de la SADC appliquent des politiques visant à encourager les investissements dans les zones rurales, mobilisent les ressources nationales et étrangères pour financer les stratégies de réduction de la pauvreté et forment des alliances avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour assurer des services sociaux aux pauvres. Malgré ces actions et les nouvelles initiatives, comme le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, nombre de pays de la région n'ont pu réaliser de progrès significatifs dans le domaine du développement social, pour diverses raisons liées au VIH/sida – qui reste la menace la plus grave pour les progrès sociaux et économiques dans les pays de la SADC – aux conflits et au changement climatique.

73. La grave sécheresse dont souffre la région menace la vie de plus de 8 millions d'habitants et, s'il se félicite de l'aide qui a été apportée jusqu'ici, M Dube demande instamment aux États Membres qu'ils répondent à l'appel lancé par le Programme alimentaire mondial et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

74. Pour ce qui est de la pandémie du VIH/sida, les gouvernements des pays membres de la SADC ont pris des mesures collectives et individuelles visant à encourager des changements dans le comportement sexuel, l'utilisation de préservatifs, l'abstinence et la prévention de la transmission de la mère à l'enfant ainsi qu'à fournir des médicaments aux malades. Depuis le Sommet mondial pour le développement social, les pays de la SADC ont enregistré une légère amélioration de leur situation économique, mais ils ont toujours besoin de l'aide de l'Organisation des Nations Unies et des pays donateurs car, malheureusement, il n'y a eu qu'une augmentation minimale des investissements étrangers directs et, parallèlement, l'APD a diminué.

75. Pour encourager le plein emploi et la productivité dans la région de la SADC, les gouvernements se sont engagés à assurer l'éducation pour tous le plus tôt possible et se sont efforcés également de promouvoir l'accès universel à une éducation de haute qualité.

76. La SADC appuie la Déclaration politique et le Plan d'action international sur le vieillissement approuvés lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et rappelle que, dans les pays de la SADC, les personnes âgées sont responsables de l'entretien des malades et des enfants qui sont devenus orphelins en raison de la pandémie du VIH/sida.

77. **M. Tamir** (Israël), exerçant son droit de réponse, souligne qu'il regrette que le représentant de l'Égypte ait choisi d'utiliser sa déclaration pour se référer à la situation existant actuellement dans les territoires. Il est regrettable en vérité qu'un des principaux voisins Israël ait décidé de détourner de telle manière l'attention de l'important travail dont est chargée la Commission. L'Égypte oublie de mentionner, cependant, que la Palestine a abandonné la table des négociations de paix il y a trois ans, et qu'elle s'est consacrée à des actes terroristes suicidaires et à des massacres généralisés. Israël ne s'oppose pas au droit à la libre détermination du peuple palestinien, mais elle s'oppose aux attentats suicides. Le dialogue et la coopération sont les uniques moyens de résoudre les problèmes en suspens.

78. **M. Fammy** (Égypte), dans l'exercice de son droit de réponse, fait savoir qu'il comprend le point de vue du représentant d'Israël et qu'il aurait dit la même chose s'il était le seul représentant dans la salle d'une force d'occupation. S'il a, lui-même, décidé de consacrer la plus grande partie de son intervention à la situation en Palestine c'est parce que c'est son droit, le développement social étant un concept ample qui n'exclut pas les droits fondamentaux et les libertés fondamentales. En tout état de cause, les pays n'ont pas besoin d'autorisation pour traiter d'un thème, mais abordent les sujets qui leur semblent importants. La Troisième Commission examine les questions de développement social, parmi lesquelles figurent les libertés et les droits fondamentaux. Israël a dit que la Palestine a abandonné le dialogue, mais il faut s'interroger sur le point de savoir à quel dialogue le représentant Israël se réfère et quels sont les résultats obtenus par les Palestiniens ces six dernières années. La réponse à cette dernière question est la suivante : plus de morts, plus de blocus, plus de chômage et plus

de pauvreté. La délégation égyptienne espère que viendra le jour où Israël croira sincèrement que le sang israélien n'est pas plus précieux ou plus pur que celui des Palestiniens et que les enfants palestiniens ont tout autant droit à la vie que les enfants israéliens.

79. **Mme Barghouti** (Observatrice pour la Palestine), dans l'exercice de son droit de réponse, estime que la réponse du représentant d'Israël est insultante pour sa délégation et pour tous les membres de la Troisième Commission, qui sont parfaitement au courant de la situation en Palestine et à Jérusalem et du passé d'Ariel Sharon. Mme Barghouti rappelle que la Palestine condamne toute forme de terrorisme. Il est surprenant que l'on accuse les Palestiniens d'abandonner le dialogue et de se livrer à des assassinats indiscriminés, car l'on sait bien que la tragique situation existant dans les territoires occupés est le résultat des mesures et des pratiques d'oppression d'Israël, qui a commis les crimes les plus atroces de l'histoire moderne contre le peuple palestinien et pratique le terrorisme d'État. Il faut se demander comment un gouvernement dont le Premier Ministre est Ariel Sharon, terroriste dont tout le monde connaît le passé depuis Sabra et Chatila jusqu'à Jénine, ose porter des accusations d'assassinat et de terrorisme. Les Palestiniens luttent pour défendre leur liberté et leur indépendance et, par principe, condamnent toutes les formes de terrorisme, car celui-ci constitue une violation de tous les droits fondamentaux, de tous les principes du droit international et de tous les instruments des droits de l'homme. Ils condamnent le terrorisme parce qu'ils souffrent à cause de lui.

80. **Le Président** propose que soit programmée une nouvelle séance pour le mercredi 6 novembre au matin afin de permettre aux trois rapporteurs spéciaux de présenter leurs rapports sur les questions relatives aux droits de l'homme.

81. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 h 40.*